

# BTS PODO-ORTHÉSISTE

## E5 : TRAVAUX PRATIQUES SOUS-ÉPREUVE U 52

CONCEPTION ET RÉALISATION DE SEMELLES ORTHOPÉDIQUES ET/OU  
ORTHOPLASTIES

SESSION 2010

---

Durée : 4h15  
Coefficient : 5

---

**Matériel autorisé :**

Toutes les calculatrices de poche y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante (circulaire N°99-186,16/11/1999).

**Documents à rendre :**

Appareillage réalisé  
Dossier médico-technique

**Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.  
Le sujet comporte 2 pages, numérotées de 1/2 à 2/2.**

BTS PODO-ORTHÉSISTE		Session 2010
Conception et réalisation de semelles orthopédiques	POE5CRS	Page : 1/2

Après tirage au sort un patient vous est confié pour la réalisation d'une paire d'orthèses plantaires et/ou d'une orthoplastie.

Il vous remettra une prescription médicale, établie par le médecin du jury.  
Vous disposerez de 30 minutes pour demander des précisions sur cette prescription

### **RÉALISATION (3 H 45)**

Vous aurez à réaliser une paire d'orthèses plantaires et/ou une orthoplastie, adaptée à la pathologie du patient qui vous a été affecté et conforme à la prescription médicale.

#### **On vous demande :**

- d'analyser et exécuter la prescription médicale,
- de procéder à l'examen clinique et podologique,
- de déterminer votre objectif d'appareillage et les moyens à mettre en œuvre pour l'atteindre,
- de réaliser les orthèses,
- de constituer le dossier médico-technique correspondant.

**En fonction de la disponibilité de votre patient, vous pourrez réaliser un essai**

### **ENTRETIEN AVEC LE JURY (30 MINUTES)**

Vous disposez de 15 minutes avec votre patient avant l'entretien avec le jury, pour adapter les orthèses à ses chaussures.

Vous présenterez ensuite pendant 15 minutes votre appareillage accompagné du dossier médico-technique au jury. Celui-ci pourra vous demander toutes les précisions qu'il jugera utiles.

#### **L'évaluation portera sur :**

- l'adaptation des orthèses et le respect de la prescription médicale,
- la justification de la technique et du choix des matériaux,
- les conseils de chaussage formulés au patient,
- la présentation et le contenu du dossier médico-technique.